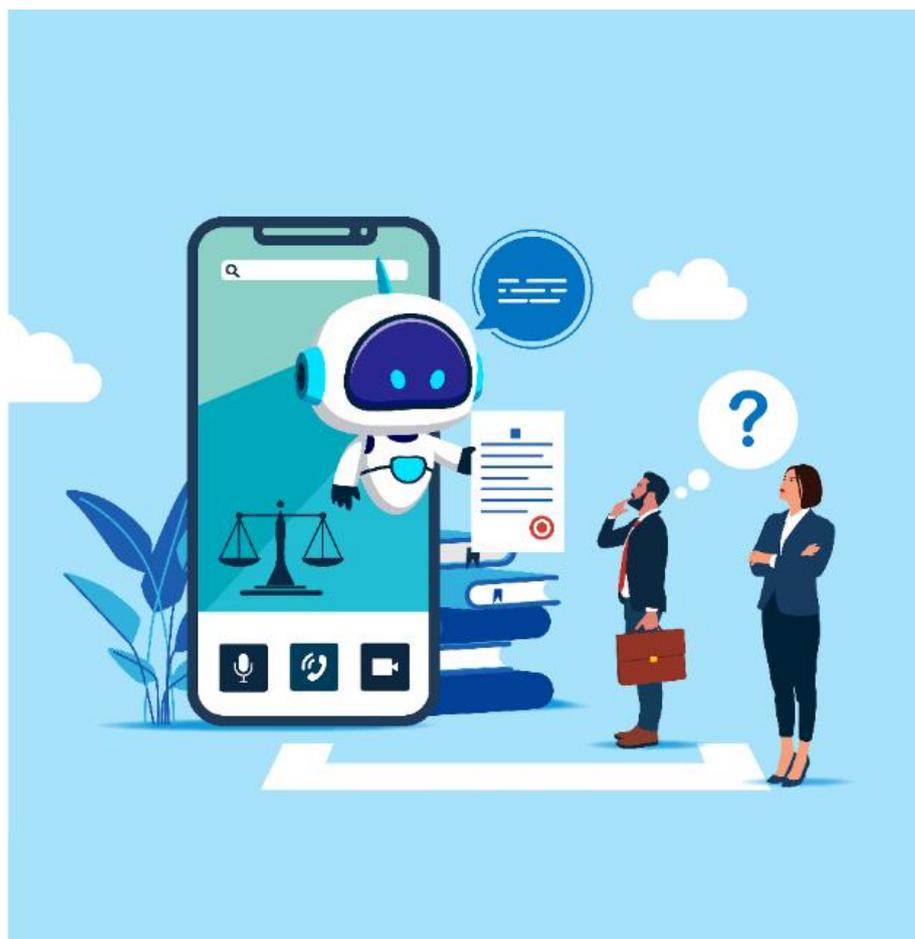


juriconnexion

POUR MIEUX MAITRISER L'INFORMATION JURIDIQUE



Le marché de l'information juridique électronique

Enquête 2024

L'enquête Juriconnexion est la propriété exclusive de Juriconnexion.
Elle peut être citée par voie de lien hypertexte vers le site internet de l'association <https://www.juriconnexion.fr/>
Toute réutilisation des informations contenues dans ce document doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable

Enquête sur le marché de l'information juridique électronique 2024



Alors que l'Open data de la jurisprudence et le développement des applications de l'IA à l'édition de l'information juridique ont profondément changé la donne sur le marché de l'édition juridique depuis 2018, la concurrence entre éditeurs juridiques et Legal tech s'avive.

Juriconnexion a souhaité vous apporter, dans ce contexte, un outil offrant une vue synthétique à un instant donné, le plus neutre possible, pour faire le choix des produits numériques d'information juridique les plus adaptés à votre exercice professionnel.

Nous avons donc lancé une nouvelle enquête Juriconnexion sur le marché de l'édition juridique en contactant 24 éditeurs et Legal tech au dernier trimestre 2023.

Cette enquête avait été publiée en 2010, 2013 et 2016, en coopération avec le SerdaLAB. Ces précédentes éditions avaient recueilli les réponses d'environ 10 éditeurs.

Nous l'avions lancée en 2019 mais nous n'avions pas pu faire paraître l'analyse de ses résultats, face au surcroît de travail de veille lors de la crise sanitaire.

Pour vous éclairer sur l'apport des legal tech, nous avons publié en février 2021, une courte analyse intitulé « [L'enjeu des legal tech ou comment les évaluer ?](#) », disponible sur notre site web.

Cette nouvelle édition 2024 a été enrichie de questions sur l'ajout de fonctionnalités d'IA dans les plateformes.

Nous remercions les éditeurs suivants qui ont répondu à cette enquête 2024 :

Cairn Info
Clarivate
Doctrine.fr
Editions JFA Juristes & Fiscalistes Associés
Groupe Lefebvre Dalloz
Juri'Predis
Lamy Liaisons
Lexbase
Lexis Nexis
Lextenso
Predictice

Les éditeurs juridiques suivants, contactés, n'ont pas donné suite à notre démarche :

Berger Levrault
Editions du CNRS
Concurrences
Les Editions du Moniteur des BTP
La Direction de l'Information légale et administrative
Infogreffe
Pappers
Editons Papyrus
Les Presses universitaires de Toulouse
La Revue Banque
La Revue fiduciaire
Weka

Vous pouvez retrouver le questionnaire d'enquête de l'étude ici sur notre site :

[Questionnaire d'enquête de l'Etude Juriconnexion sur le marché de l'information juridique électronique \(édition 2024\)](#)

Nous attirons votre attention sur le fait que tous les chiffrages sont déclaratifs de la part des éditeurs et Legal techs, et que nous n'apportons aucune modification aux informations transmises.

Nous avons contacté plusieurs éditeurs après réception de leurs réponses, afin de leur permettre de compléter les éléments d'informations et chiffres qu'ils avaient apportés.

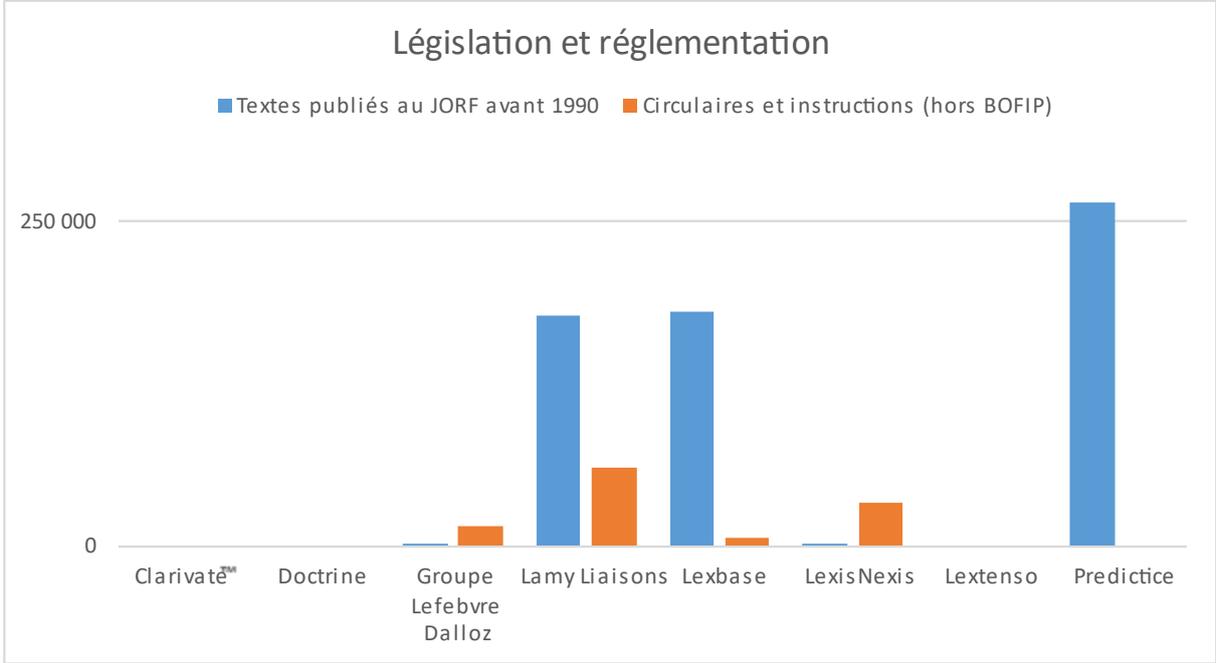
Les chiffres communiqués sont à mettre en perspective avec les données officielles des autorités judiciaires : [les chiffres clefs de la justice en 2023](#).

Les données collectées dans cette édition de notre étude ont été arrêtées au 15 juin 2024.

Les résultats de cette enquête ont été traités par Extradoc, société de prestations documentaires juridiques. Nous remercions Sébastien Guerat pour l'analyse et la présentation très claire et didactique des résultats de cette enquête.

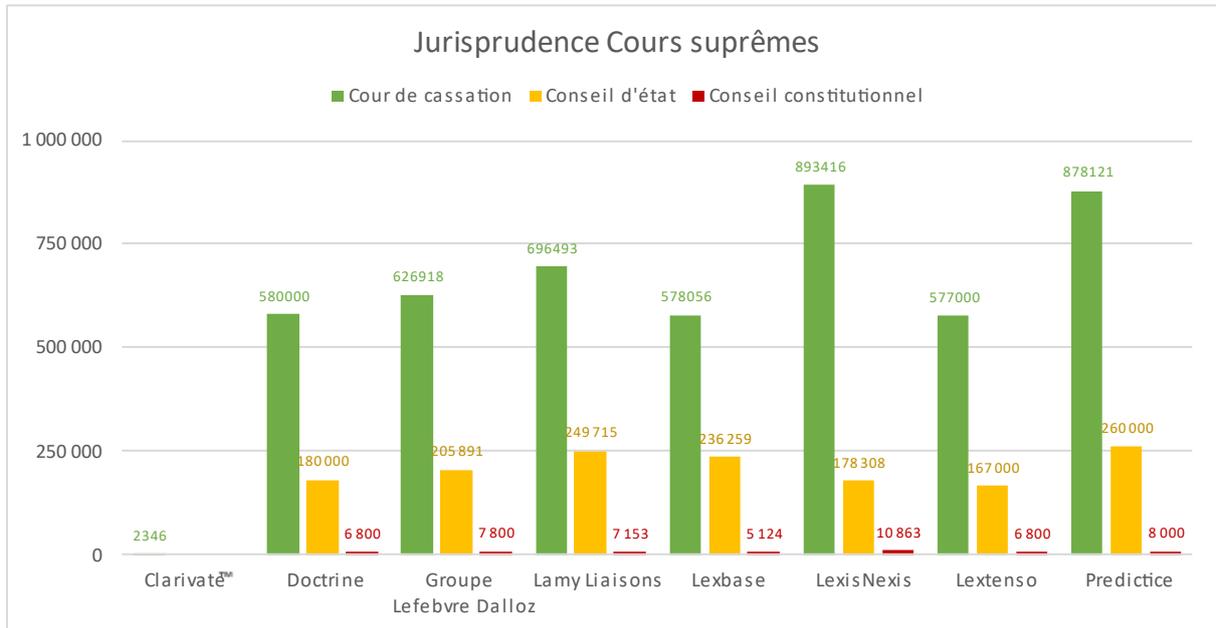
Ils seront rendus publics et diffusés aux adhérents, dans un premier temps, puis sur le site et sur la liste de Juriconnexion dans un second temps.

Législation & réglementation



Cairn, Editions JFA et Juri’Predis sont absents de ce tableau car ils n’ont pas de Législation antérieure à 1990, ni de réglementation en ligne.

Jurisprudence Cours suprêmes

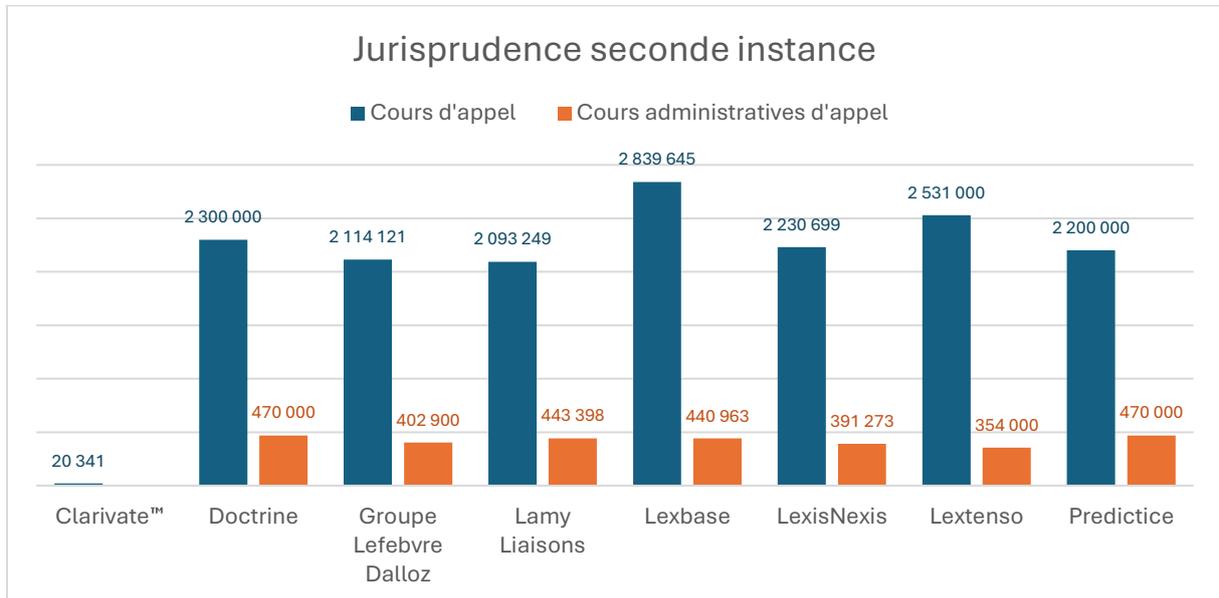


Cairn, Edition JFA et Juri'Predis sont absents de ce tableau car ils n'ont pas de fonds constitué de jurisprudence des Cours suprêmes.

Clarivate précise que sa sélection de décisions de la Cour de cassation se limite à la Propriété Intellectuelle et à la concurrence déloyale

Editions JFA a uniquement les décisions commentées dans les deux revues publiées (et seulement dans la version électronique)

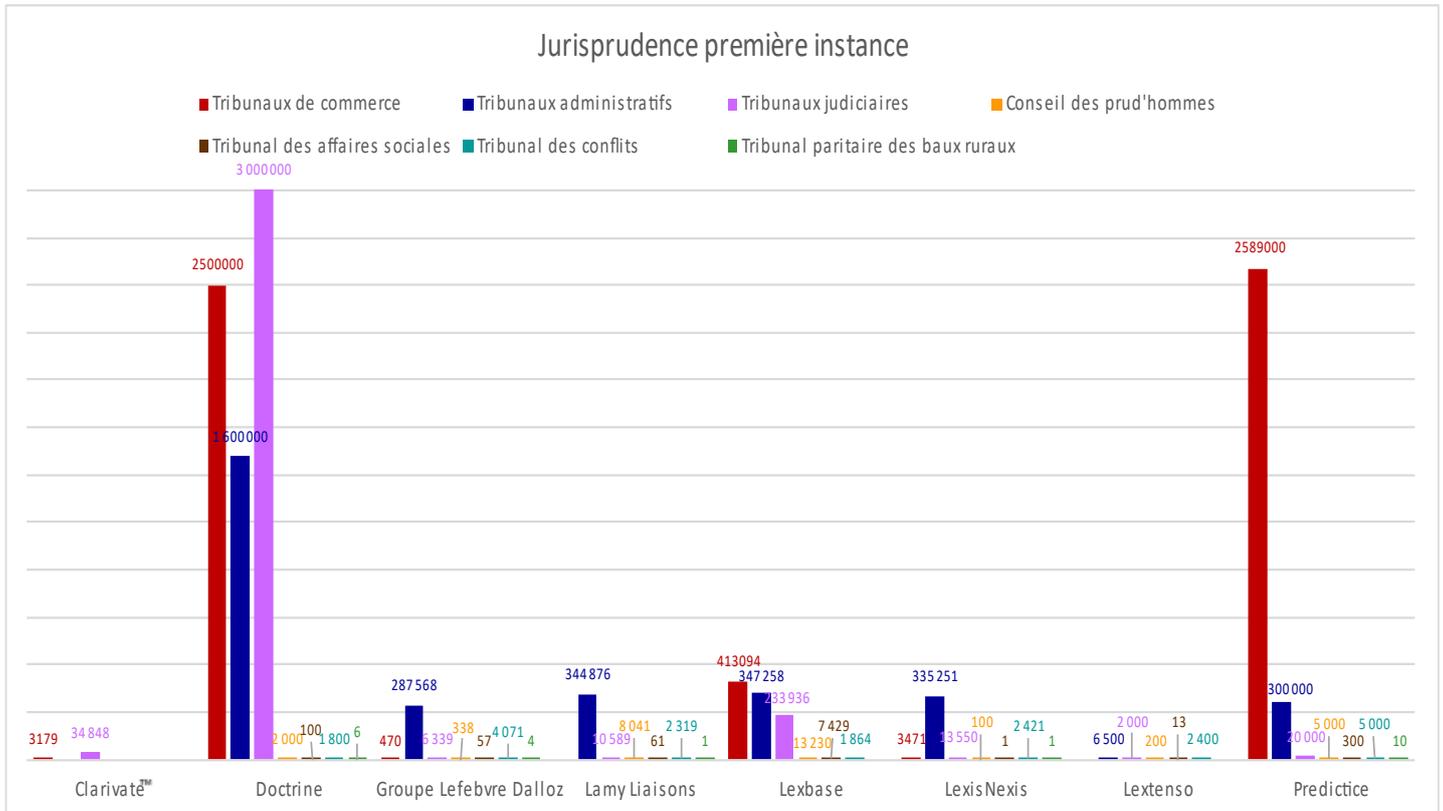
Jurisprudence seconde instance



Clarivate précise que sa sélection de décisions de Cour d'appel se limite à la Propriété Intellectuelle et à la concurrence déloyale

Editions JFA a uniquement les décisions commentées dans les deux revues publiées (et seulement dans la version électronique)

Jurisprudence première instance

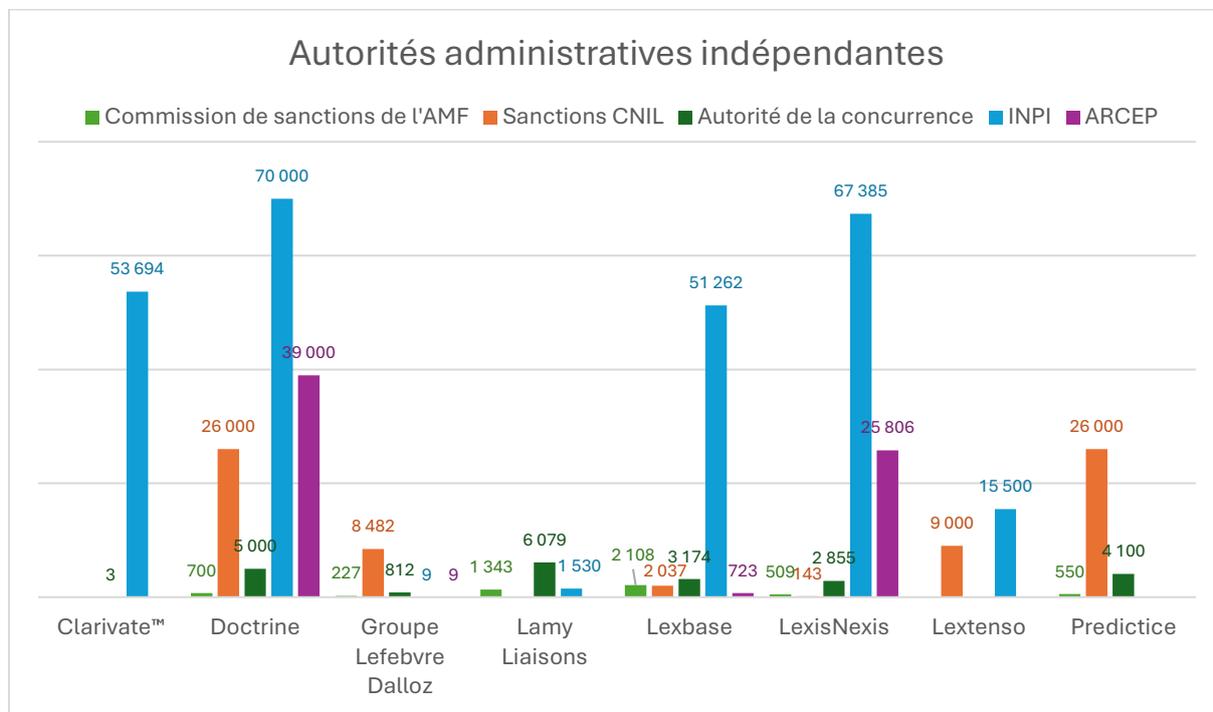


Clarivate précise que sa sélection de décisions de Tribunaux de commerce et Tribunaux judiciaires se limite à la Propriété Intellectuelle et à la concurrence déloyale

Editions JFA a uniquement les décisions commentées des Tribunaux administratifs et Tribunaux judiciaires dans les deux revues publiées (et seulement dans la version électronique)

Predictice a sur sa base de données les 2/3 des décisions des Tribunaux de commerce déclarés. Pour le dernier tiers, la décision est disponible quelques jours après commande passée depuis leur site.

Autorités administratives indépendantes



Cairn, Editions JFA et Juri'Predis sont absents de ce tableau car ils n'ont pas à disposition les données des AAI.

Quelques précisions des éditeurs sur leur fonds de jurisprudence et Autorités administratives indépendantes :

Cairn : Les bouquets de revues et d'ouvrages proposés en 2024 en droit et administration n'intègrent pas (encore ?) de données juridiques publiques, si ce n'est celles commentées dans les publications concernées.

Doctrine : En plus des AAI mentionnées, leur fonds possède : 68 000 décisions de la CEDH, 63 000 décisions de la CJUE, 50 000 documents de la CADA, 30 000 documents du CSA, 3 000 documents de l'ARJEL, 2 400 documents de la HAS, 1 000 décisions de la Cour des comptes.

Editions JFA : A défaut des AAI mentionnées, leur fonds possède une sélection de décisions de la CJUE, des réponses ministérielles et un renvoi par des liens hypertextes aux bases publiques.

Groupe Lefebvre Dalloz : En plus des AAI mentionnées, leur fonds possède : 9915 décisions de la CJCE/TPICE, 9149 décisions de la CJUE/TUE, 53987 décisions de la CEDH, 359 documents de la CNDA, 55 documents du Défenseur des droits, 13 378 documents de la Commission EDH

Lexbase : En plus des AAI mentionnées, leur fonds possède : 1822 décisions de la Cour des comptes.

Lextenso : En plus des AAI mentionnées, leur fonds possède : 2 500 décisions de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA).

Predictice : En plus des AAI mentionnées, leur fonds possède : Des décisions des Juridictions européennes et luxembourgeoises, des décisions des Tribunaux correctionnels, des décisions du conseil national de l'Ordre des médecins, des architectes, des sage-femmes, des infirmiers, des masseurs-kiné, des pharmaciens, des documents de la DGCCRF, des décisions de la CPI, des décisions de l'ACPR.

Antériorité des fonds

Chaque croix indique le début de la constitution des fonds. Par exemple, si pour la ligne Cour de cassation la croix est dans la colonne 1980-1990, cela veut dire que leur fonds de décisions de la Cour de cassation commence à cette période et qu'elle continue jusqu'à maintenant.

Attention, avoir des fonds qui commencent en 1980 par exemple, ne signifie pas l'exhaustivité de ces fonds. Dans la majorité des cas, ce n'est qu'une sélection.

CLARIVATE™	AVANT 1970	1970 -1980	1980 -1990	1990 -2000	2000 -2010	APRES 2010
Circulaires et instructions						
Cour de cassation			X			
Conseil d'état						
Cours d'appel			X			
Cour administrative d'appel						
Tribunal commerce				X		
Tribunal administratif						
Tribunal judiciaire			X			
Tribunal d'instance						
Conseil de prud'hommes						
Tribunal des affaires sociales						
Tribunal de conflits						
Tribunal paritaire des baux ruraux						
Conseil constitutionnel						
Commission de sanctions de l'AMF						
Sanction de la CNIL						
Autorité de la concurrence						X
INPI				X		
ARCEPS						
Autres						

DOCTRINE	AVANT 1970	1970 -	1980 -	1990 -	2000 -	APRES 2010
		1980	1990	2000	2010	
Circulaires et instructions						
Cour de cassation	X					
Conseil d'état	X					
Cours d'appel	X					
Cour administrative d'appel			X			
Tribunal commerce	X					
Tribunal administratif	X					
Tribunal judiciaire	X					
Tribunal d'instance	X					
Conseil de prud'hommes	X					
Tribunal des affaires sociales				X		
Tribunal de conflits	X					
Tribunal paritaire des baux ruraux					X	
Conseil constitutionnel						
Commission de sanctions de l'AMF					X	
Sanction de la CNIL		X				
Autorité de la concurrence			X			
INPI			X			
ARCEPS				X		
Autres						

GRUPE LEFEBVRE DALLOZ	AVANT 1970	1970 -	1980 -	1990 -	2000 -	APRES 2010
		1980	1990	2000	2010	
Circulaires et instructions		X				
Cour de cassation	X					
Conseil d'état	X					
Cours d'appel	X					
Cour administrative d'appel	X					
Tribunal commerce		X				
Tribunal administratif		X				
Tribunal judiciaire						X
Tribunal d'instance			X			
Conseil de prud'hommes			X			
Tribunal des affaires sociales				X		
Tribunal de conflits	X					
Tribunal paritaire des baux ruraux						X
Conseil constitutionnel	X					
Commission de sanctions de l'AMF					X	
Sanction de la CNIL		X				
Autorité de la concurrence		X				
INPI					X	
ARCEPS					X	
Autres	X					

JURI'PREDIS	AVANT 1970	1970 - 1980	1980 - 1990	1990 - 2000	2000 - 2010	APRES 2010
Circulaires et instructions	X					
Cour de cassation	X					
Conseil d'état	X					
Cours d'appel		X				
Cour administrative d'appel			X			
Tribunal commerce					X	
Tribunal administratif	X					
Tribunal judiciaire				X		
Tribunal d'instance					X	
Conseil de prud'hommes					X	
Tribunal des affaires sociales					X	
Tribunal de conflits	X					
Tribunal paritaire des baux ruraux						
Conseil constitutionnel	X					
Commission de sanctions de l'AMF					X	
Sanction de la CNIL		X				
Autorité de la concurrence			X			
INPI	X					
ARCEPS		X				
Autres						

LAMY LIAISONS	AVANT 1970	1970 - 1980	1980 - 1990	1990 - 2000	2000 - 2010	APRES 2010
Circulaires et instructions	X					
Cour de cassation	X					
Conseil d'état	X					
Cours d'appel	X					
Cour administrative d'appel			X			
Tribunal commerce	X					
Tribunal administratif	X					
Tribunal judiciaire	X					
Tribunal d'instance	X					
Conseil de prud'hommes	X					
Tribunal des affaires sociales				X		
Tribunal de conflits	X					
Tribunal paritaire des baux ruraux					X	
Conseil constitutionnel	X					
Commission de sanctions de l'AMF				X		
Sanction de la CNIL						
Autorité de la concurrence			X			
INPI					X	
ARCEPS						
Autres						

LEXBASE	AVANT 1970	1970 -1980	1980 -1990	1990 -2000	2000 -2010	APRES 2010
Circulaires et instructions			X			
Cour de cassation			X			
Conseil d'état			X			
Cours d'appel			X			
Cour administrative d'appel			X			
Tribunal commerce			X			
Tribunal administratif			X			
Tribunal judiciaire			X			
Tribunal d'instance			X			
Conseil de prud'hommes			X			
Tribunal des affaires sociales			X			
Tribunal de conflits			X			
Tribunal paritaire des baux ruraux						X
Conseil constitutionnel			X			
Commission de sanctions de l'AMF			X			
Sanction de la CNIL			X			
Autorité de la concurrence			X			
INPI			X			
ARCEPS			X			
Autres			X			

LEXISNEXIS	AVANT 1970	1970 -1980	1980 -1990	1990 -2000	2000 -2010	APRES 2010
Circulaires et instructions	X					
Cour de cassation	X					
Conseil d'état	X					
Cours d'appel	X					
Cour administrative d'appel			X			
Tribunal commerce					X	
Tribunal administratif	X					
Tribunal judiciaire	X					
Tribunal d'instance				X		
Conseil de prud'hommes				X		
Tribunal des affaires sociales				X		
Tribunal de conflits	X					
Tribunal paritaire des baux ruraux				X		
Conseil constitutionnel	X					
Commission de sanctions de l'AMF					X	
Sanction de la CNIL						X
Autorité de la concurrence					X	
INPI					X	
ARCEPS					X	
Autres						

LEXTENSO	AVANT 1970	1970 -1980	1980 -1990	1990 -2000	2000 -2010	APRES 2010
Circulaires et instructions						
Cour de cassation	X					
Conseil d'état	X					
Cours d'appel		X				
Cour administrative d'appel		X				
Tribunal commerce		X				
Tribunal administratif		X				
Tribunal judiciaire					X	
Tribunal d'instance					X	
Conseil de prud'hommes					X	
Tribunal des affaires sociales					X	
Tribunal de conflits	X					
Tribunal paritaire des baux ruraux		X				
Conseil constitutionnel	X					
Commission de sanctions de l'AMF						
Sanction de la CNIL		X				
Autorité de la concurrence						
INPI					X	
ARCEPS						
Autres					X	

PREDICTICE	AVANT 1970	1970 -1980	1980 -1990	1990 -2000	2000 -2010	APRES 2010
Circulaires et instructions	X					
Cour de cassation	X					
Conseil d'état	X					
Cours d'appel	X					
Cour administrative d'appel	X					
Tribunal commerce	X					
Tribunal administratif	X					
Tribunal judiciaire	X					
Tribunal d'instance	X					
Conseil de prud'hommes	X					
Tribunal des affaires sociales	X					
Tribunal de conflits	X					
Tribunal paritaire des baux ruraux					X	
Conseil constitutionnel	X					
Commission de sanctions de l'AMF					X	
Sanction de la CNIL		X				
Autorité de la concurrence	X					
INPI						
ARCEPS						
Autres	X					

Source d’approvisionnement

SOURCES	Jurica	Fonds de concours	Accord spécifique	Licence Légifrance	Avocats	Greffes	Open data	Autres
Clarivate™					X		X	X
Doctrine	X	X	X	X	X	X	X	X
Editions JFA juristes & fiscalistes associés	X				X	X	X	X
Groupe Lefebvre Dalloz	X	X	X	X	X	X	X	
Juri'Predis	X		X	X	X	X	X	
Lamy Liaisons	X	X	X	X	X	X	X	X
Lexbase	X	X	X	X	X	X	X	
Lexisnexis	X	X		X		X	X	
Lextenso	X						X	X
Predictice	X		X		X	X	X	X

Périodicité mise à jour

	Périodicité de mise à jour
<i>Clarivate™</i>	Quotidiennement
<i>Doctrine</i>	Quotidiennement
<i>Editions JFA Juristes & Fiscalistes Associés</i>	Autre
<i>Groupe Lefebvre Dalloz</i>	Quotidiennement
<i>Juri'Predis</i>	Quotidiennement
<i>Lamy Liaisons</i>	Quotidiennement
<i>Lexbase</i>	Quotidiennement
<i>LexisNexis</i>	Quotidiennement
<i>Lextenso</i>	Quotidiennement
<i>Predictice</i>	Quotidiennement

A noter que certains éditeurs arrêtent régulièrement leurs veilles et publications de périodiques, notamment pendant les vacances scolaires. C’est donc avec précaution qu’il faut lire leurs réponses.

Le positionnement de spécialiste de certains éditeurs n’appelle pas une mise à jour quotidienne systématique.

Documents ajoutés

	<i>Documents ajoutés par mise à jour (en moyenne)</i>
<i>Cairn</i>	Autre
<i>Clarivate™</i>	1000
<i>Doctrine</i>	5000
<i>Editions JFA Juristes & Fiscalistes Associés</i>	Autre
<i>Groupe Lefebvre Dalloz</i>	Autre
<i>Juri'Predis</i>	
<i>Lamy Liaisons</i>	1000
<i>Lexbase</i>	5000
<i>LexisNexis</i>	1000
<i>Lextenso</i>	1000
<i>Predictice</i>	5000

Il s'agit bien d'une moyenne, à certaines périodes de l'année (Noël et août généralement) l'enrichissement des bases de données connaît une pause.

Fonds documentaires inédits

Certains éditeurs ont souhaité préciser le complément de leurs fonds :

Clarivate : Darts-ip contient plus de 9,7 millions d'affaires provenant de plus de 4 000 offices et tribunaux couvrant plus de 140 pays en matière de propriété intellectuelle. La base propose aussi des accords amiables.

Groupe Lefebvre Dalloz : Décisions très anciennes du CE en matière fiscale.

Lamy Liaisons : Lamyline contient des Réponses ministérielles (début années 1970), le Bulletin officiel des Impôts, les Bulletins officiels (années 1970), une sélection d'Accords d'entreprise par la rédaction du cahier « Conventions et accords » de Liaisons Sociales Quotidien et des décisions de l'AFNIC.

Lexbase : Cours d'appel avant 2008, Tribunaux de commerce depuis 2004 (intégralité des contentieux publiables de plusieurs Tribunaux de commerce importants), TGI/TJ depuis 2003 (notamment Paris), une importante base de CPH, une documentation complète boursière et financière.

LexisNexis : Fonds historique JurisData

Lextenso : Jurisprudence Afrique : Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA)

Descriptifs des fonds en accès libre

Nous avons interrogé les personnes ayant répondu au questionnaire pour qu'ils nous décrivent les fonds qu'ils mettent librement à disposition du public.

Hormis les éditions [Lamy Liaisons](#) , les autres informations obtenues ne sont pas suffisantes pour présenter un comparatif exploitable.

Achat à la pièce

	OUI		EN PROJET	NON
	A la demande	Abonnés		
<i>Cairn</i>	X			
<i>Clarivate™</i>	X			
<i>Doctrine</i>				X
<i>Editions JFA Juristes & Fiscalistes Associés</i>				X
<i>Groupe Lefebvre Dalloz</i>			X	
<i>Juri'PreDis</i>				X
<i>Lamy Liaisons</i>				X
<i>Lexbase</i>				X
<i>LexisNexis</i>				X
<i>Lextenso</i>		X		
<i>Predictice</i>				X

A noter que la majorité des éditeurs ne proposent pas d'achat à l'unité de documents, et n'envisagent pas de le faire.

Autres services inclus

Dans le tableau ci-dessous sont mis en avant les fonctionnalités et services de chaque éditeur, et s'il est inclus dans l'abonnement ou payant en supplément.

Les cases laissées en blanc signifient qu'il n'y a pas ce service disponible.

	Cairn	Clarivate	Doctrine	Editions JFA	Groupe Lefebvre Dalloz	Juri' Predis	Lamy Liaisons	Lexbase	Lexis Nexis	Lextenso	Predictice
Alertes personnalisées	inclus	inclus	inclus		inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Analyse des références juridiques sur les documents		inclus	inclus			inclus	inclus	inclus	inclus		inclus
Autres		facturé	inclus		facturé	inclus	inclus				inclus
Chaîne contentieuse			inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus	inclus
Comparateur des documents			inclus		facturé		inclus	inclus			inclus
Conventions collectives			inclus		inclus		inclus	inclus	inclus		inclus
Conventions fiscales			inclus		inclus		inclus	inclus			inclus
Jurimétrie/aide à la décision	inclus	inclus			inclus		facturé	inclus	inclus		inclus
Push/notifications sommaires	inclus	inclus	inclus				inclus	inclus	inclus		
Similarité/sens des décisions		inclus	inclus		inclus	inclus		facturé	inclus	inclus	inclus
Suivi des travaux parlementaires			inclus		inclus		inclus				
Veille	inclus	facturé	inclus		inclus	inclus	inclus	inclus	facturé	inclus	inclus

Complément d'information sur leurs services

Vous pourrez lire ci-dessous les précisions qu'ont tenu à apporter certains éditeurs :

Cairn : Nos bouquets font notamment l'objet d'un suivi par l'ABES, au sein de la base BACON. La base intègre une section « Droit et administration » autonome.

Clarivate : Darts-ip, faisant partie de Clarivate, est une source mondiale de données sur les affaires en matière de propriété intellectuelle (incluant les marques, les brevets, les droits d'auteur, les noms de domaine, les dessins et modèles et la concurrence déloyale). Darts-ip rassemble des affaires, des documents judiciaires, décisions, informations sur les accords amiables et désistements, des audiences et assignations pour fournir des informations exploitables sur les litiges en propriété intellectuelle. En plus de collecter des affaires, la plateforme inclut des protocoles étendus d'harmonisation, de traitement et de nettoyage des données. Grâce à des outils d'apprentissage automatique, à des solutions améliorées par l'Intelligence Artificielle, ainsi qu'à nos analystes spécialisés, nous sommes en mesure de fournir des informations sur des affaires spécifiques, des juridictions spécifiques ou des tendances mondiales. De la recherche de précédents à l'identification des risques lors de due diligence dans le cadre des fusions et acquisitions.

Doctrine : Nous souhaitons apporter des précisions sur les chiffres communiqués. En effet, les questions ne permettent pas d'exprimer certaines subtilités. En particulier, l'antériorité communiquée concerne la décision la plus ancienne dans la base, mais ne signifie pas que nous détenons l'exhaustivité entre cette date et aujourd'hui. Nous apportons par ailleurs d'autres services qui ne sont pas cités, comme par exemple Jobexit (simulateur d'indemnités de rupture de contrat de travail).

Lefebvre Dalloz : Après le lancement du produit GenIA-L for search en avril, qui allie la puissance de l'intelligence artificielle et l'ensemble des contenus Lefebvre Dalloz, nous poursuivons les développements en matière d'IA sur d'autres fonds : à titre d'illustration d'abord sur la jurisprudence pour offrir une meilleure expérience à nos utilisateurs grâce à des fonctionnalités revisitées, sur les données conventionnelles, avec un outil de comparaison et d'aide à la décision.

Juri'Predis : Notre produit est entièrement développé en interne avec une équipe pluridisciplinaire, composée de juristes et data engineer.

Nous disposons de la totalité des bases de l'INSEE et de l'INPI qui vous permettent d'obtenir gratuitement les informations légales des entreprises (statuts, changements juridiques, comptes annuels, etc...).

D'autre part, nous avons ajouté en exclusivité la cartographie du contentieux de chaque entreprise disponible sur Juri'Entreprises, accessible directement depuis Juri'Predis.

Lexbase : Au-delà de la volumétrie (stock), nous proposons sur ces 5 dernières années, notamment au regard des premières instances, des fonds originaux (hors open data) avec un flux annuel de 60000 à 80000 décisions par an complémentaires.

Predictice : Propose également : des pages cabinets d'avocats, des pages entreprises et des pages d'actualité juridique.

Communication des suppressions de titres

Cairn, Lefebvre Dalloz, Juri'Predi, Lexbase et LexisNexis déclarent communiquer sur la suppression de titres dans leurs fonds documentaires.

Lextenso, Clarivate, Doctrine, Editions JFA, Lamy Liaisons, Predictice déclarent ne pas communiquer sur la suppression de titres dans leurs fonds documentaires.

IA

Applications pour lesquelles l'IA est utilisée :

	Recherche	Analyse de contenu	IA générative	Synthèse	Traduction	Autre
<i>Cairn</i>	Oui	Oui		Oui	Oui	
<i>Clarivate™</i>	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
<i>Doctrine</i>	Oui	Oui		Oui		Oui
<i>Groupe Lefebvre Dalloz</i>	Oui			Oui		Oui
<i>Juri'Predis</i>	Oui	Oui				Oui
<i>Lamy Liaisons</i>	En projet	En projet	En projet	En projet	En projet	En projet
<i>Lexbase</i>	Oui	Oui				Oui
<i>LexisNexis</i>	Oui	Oui	En projet	En projet		
<i>Lextenso</i>	Oui	Oui				Oui
<i>Predictice</i>	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Editions JFA est le seul éditeur à ne pas utiliser l'IA et ne pas prévoir de l'utiliser.

Sur le sujet de l'IA, les évolutions sont très rapides et les applications sont de qualité assez disparate pour le moment, y compris dans une même base de données. Nous vous invitons à faire des essais auprès des produits des éditeurs et à rester vigilants sur les prochains développements de cet outil.

Autres commentaires :

Cairn : Lancement effectif de Cairn Droit et administration en juin.

Clarivate : Clarivate est un fournisseur mondial de données exploitables et transformatives. Nous proposons des données enrichies, des informations et des analyses, des solutions relatives aux processus de travail et des services d'experts dans le domaine de la Propriété Intellectuelle. Nos services couvrant les brevets, les marques et les autres domaines de la PI, offrent la flexibilité nécessaire pour optimiser les processus tout au long du cycle de vie du droit de PI. Darts-ip fournit des informations sur les affaires en matière de propriété intellectuelle par le biais de trois méthodes : une plateforme en ligne, un service à la demande et des connexions de données API qui s'intègrent à votre infrastructure.

De plus, les données de Darts-ip sont fondamentales pour le développement des solutions nouvelle génération de recherche et de surveillance de marques de Clarivate. Brand Landscape Analyzer et Trademark Watch Analyzer exploitent l'intelligence artificielle (IA) basée sur un contenu propriétaire riche et entraînée par nos experts Clarivate pour analyser et fournir des informations à partir de plus de 140 millions d'enregistrements de marques et de plus de 6,2 millions de décisions d'offices et de tribunaux en marques. En combinant les données marques mondiales et de jurisprudence propriétaires de Clarivate avec l'expertise interne en PI et en utilisant une technologie d'IA de pointe, ces solutions fournissent des réponses plus rapides et plus précises aux questions commerciales critiques.

Doctrine : Nous intégrons l'intelligence artificielle générative, à la fois en backend (aide au traitement du langage naturel) et en fonctionnalités (consolidation automatique de textes, par exemple avec le PLF 2024, résumés de décisions, et d'autres fonctionnalités prochainement).

Groupe Lefebvre Dalloz : Pour offrir une visibilité sur l'exhaustivité des informations traitées au sein du groupe Lefebvre Dalloz et pour faciliter les parcours de nos utilisateurs en fonction de leur profil, de leurs abonnements, de leurs préférences..., il est envisagé de mettre en place une plateforme d'actualités regroupant l'ensemble des actualités du Groupe.

Juri'Predis : Plateforme d'informations juridiques dotée d'intelligence artificielle, Juri'Predis permet de donner des réponses claires et pratiques aux questions du quotidien. C'est pourquoi notre solution est utilisée par les professionnels du droit du secteur privées (y compris des groupes du CAC 40), du secteur public et par les associations.

Juri'Predis appartient à la Conférence des Bâtonniers de France. L'ensemble des développements et la stratégie de Juri'Predis est donc gouvernée par des Bâtonniers élus et une équipe de conseillers scientifiques composée d'universitaires et avocats.

D'autre part, grâce à ce partenariat nous disposons en exclusivité des décisions rendues par les Conseils Régionaux de Discipline des Avocats.

Diverses technologies d'intelligence artificielles sont intégrées. Qu'il s'agisse du traitement de grandes bases de données, ou de l'utilisation de modèles génératifs pour certaines fonctionnalités clés pour ne citer que cela, la solution offre une analyse avancée des décisions judiciaires, permettant aux utilisateurs d'obtenir des résultats précis et pertinents.

Lexbase : En 2024, nous avons mis à disposition la première collection de thèses augmentées.

Nous retraitions actuellement toutes les données INPI relatives aux entreprises pour établir les liens pertinents entre la base de données juridiques et les données économiques ainsi collectées, pour un service qui devrait voir le jour début 2025.

Conclusion

Nous avons souhaité, au travers de cette analyse des données que nous ont transmises les éditeurs et legal tech, vous permettre de disposer d'une vue globale en quelques pages et quelques infographies des fonds documentaires et les services proposés par chaque éditeur, ainsi que leurs développements en IA.

Cette analyse présente une photographie du marché de l'édition juridique à un instant donné, (arrêtée au 15 juin 2024) moment clef dans l'intégration de l'IA dans les outils de recherche documentaire juridique. Elle ne préjuge en rien des évolutions futures de chaque produit éditorial, dans un contexte où les évolutions de fonctionnalités et de contenus s'accélèrent.

L'open data des décisions judiciaires et de certains documents administratifs, le début des outils IA et l'arrivée régulière de nouveaux acteurs (notamment les Legaltech) font que l'écosystème de nos fournisseurs de données est en constante évolution. Cette émulation concurrentielle doit nous tenir éveillés sur le marché des éditeurs juridiques.

Nous vous proposerons pour prolonger ce travail d'observation des évolutions du marché de l'édition juridique, une « Rencontre avec... » dédiée aux fonctionnalités d'IA mises en place par les éditeurs juridiques lors des Rendez-vous de la Transformation du droit les 26 et 27 novembre 2024.

Pour l'immédiat, nous espérons que cette enquête vous servira de référentiel dans vos choix d'abonnements prochains.

Sébastien Guerat- Extradoc

Le Groupe de travail Enquête de Juriconnexion

Ont pris part au Groupe de travail :

Isabelle Brenneur-Garel

Michèle Bourgeois

Beatriz Chatain

Alexandra Deniot

Séverine Faure

Jean Gasnault

Stéphane Jacquier

Stéphanie Jaffrès

Mention légale

L'enquête Juriconnexion est la propriété exclusive de Juriconnexion.

Elle peut être citée par voie de lien hypertexte vers le site internet de l'association

<https://www.juriconnexion.fr/>

Autorisation de Réutilisation

Toute réutilisation des informations contenues dans ce document doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable.

Pour obtenir cette autorisation, veuillez contacter l'association Juriconnexion à l'adresse suivante : secretaire@juriconnexion.fr